

# CONCOURS COGECO

## COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UNE TABLETTE !

Pour être éligible au concours:

Vous devez remplir le formulaire en ligne au [www.ose.qc.ca](http://www.ose.qc.ca)

## VALEUR GLOBALE DE 200\$!

Fin du concours le 30 avril 2018 à 16h00.

Étudiants ayant reçu un atelier de l'OSE SEULEMENT. Non monnayable. Un prix par personne maximum.

## CONCOURS COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UNE TABLETTE!

### Règlement de participation

Le concours " **COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UNE TABLETTE!**" est organisé par l'**Orchestre symphonique de l'Estuaire** (ci-après " **OSE** ") et se déroulera au Québec du 1<sup>er</sup> novembre 2017 (8h30) au 30 avril 2018 (16h00).

### 1. ADMISSIBILITÉ :

Le concours est ouvert à tous les étudiants qui auront reçu un atelier par l'OSE et qui auront répondu à une question qui sera posée à même le site web de l'OSE.

Sont exclus, les employés de l'OSE ainsi que les membres de leur famille immédiate, leur conjoint légal ou de fait.

### 2. COMMENT PARTICIPER :

**Aucun achat requis.** Les participants peuvent s'inscrire au concours et courir la chance de gagner le ou les prix décrits ci-après.

#### Prix :

Deux tablettes \_\_\_\_\_

#### Mode de participation :

Pour y participer, il faut :

- a. Avoir reçu un atelier de l'OSE durant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 30 avril 2018;
- b. Remplir le formulaire et répondre à la question secrète sur le site web de l'OSE
- c. Une (1) participation par participant admissible;

### **3. CONDITIONS S'APPLIQUANT AUX PRIX :**

- a. Chacun des prix doit être accepté tel que décerné, n'est pas monnayable et ne peut pas être substitué, transféré à une autre personne ou remboursé.

### **4. TIRAGE :**

- a. Les tirages au hasard seront effectués au bureau de l'OSE le 30 avril 2018.
- b. Les tirages sont effectués sous la supervision de la direction générale de l'OSE.
- c. Dans l'éventualité où un participant sélectionné s'avérerait ne pas être admissible aux prix avant qu'il ne lui soit attribué, il sera disqualifié et un nouveau tirage sera réalisé jusqu'à ce qu'un nouveau participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

### **5. RÉCLAMATION DES PRIX :**

- a. Les gagnants seront informés par téléphone par un employé de l'OSE. Si, dans les 14 jours du tirage, l'OSE n'a pu rejoindre le participant en ayant utilisé des moyens raisonnables de le rejoindre, une nouvelle sélection sera effectuée.
- b. Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra se rendre aux bureaux de l'OSE dans un délai de trente (30) jours suivant le moment où il a été avisé pour réclamer son prix. Le gagnant devra fournir une preuve d'identité.
- c. Tout gagnant accepte que ses noms, voix et/ou photo soient utilisés sans aucune rémunération, dans n'importe laquelle des publicités de l'OSE.

### **6. CONDITIONS GÉNÉRALES :**

- a. Une copie du règlement du concours peut être obtenue au siège social de l'OSE, situé au 22, rue Ste-Marie, bureau 104, Rimouski (Québec) G5L 4E2;
- b. Les inscriptions sont sujettes à vérification par les organisateurs du concours. Toute inscription qui est, selon le cas, incomplète, frauduleuse, enregistrée en retard, ou toute demande de participation ne comportant pas toutes les caractéristiques requises sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit au prix.